

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du vendredi 10 juillet 2026

N° 26/036

JD/RJU/PDA/SAL

Objet : Procès-verbal de l'élection du premier Vice-Président du Centre de Gestion.

L'an deux mille vingt-six, le dix du mois de juillet, le conseil d'administration dûment convoqué s'est assemblé à VOLX, sous la présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS.

Nombre d'administrateurs en exercice : 19

Présents : 18

Jacques DEPIEDS, Anne-Marie CHABAUD, Bernard LIPERINI, Brigitte DURAND, Gérard AURRIC, Jean-Pierre TEMPLIER, Julien DI BENEDETTO, Michèle LAUVERGNIAT (suppléante de Michèle COTTRET), Marc BONDIL, Marie-France DULAU, René AVINENS, Sandrine COSSERAT, Pierre FISCHER, Charlène SOULIE, Lila DESJARDINS, Catherine BOLEA, Sonia FONTAINE, Virginie SOSSI

Absent représenté : 1

Sabine DANERI a donné procuration à Jacques DEPIEDS.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Charlène SOULIE

Le conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique des Alpes-de-Haute-Provence (CDG04), sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, président du Centre de Gestion, procède à l'élection du 1^{er} Vice-président.

Conformément à l'article 21 du décret 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, les vice-présidents sont élus à bulletins secrets à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour ; en cas d'égalité des voix au deuxième tour, il est procédé à un troisième tour ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Deux assesseurs ont été désignés :

Monsieur Gérard AURRIC

Madame Sonia FONTAINE

Le président appelle les candidats à se faire connaître.

Monsieur Bernard LIPERINI, administrateur titulaire, déclare être candidat.

Pour l'élection du 1^{er} vice-président, il est procédé à un premier tour de scrutin par un vote à bulletin secret.

A l'issue de ce premier tour de scrutin, il est fait les constatations suivantes :

Inscrits : 19 ; Votants : 19 Bulletins Blancs : 0 Suffrages exprimés : 19

Monsieur Bernard LIPERINI a obtenu : **19 voix**

La majorité absolue des suffrages exprimés étant fixée à 10,

Monsieur Bernard LIPERINI est déclaré élu 1^{er} vice-président du CDG04

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-643 du 26/06/1985 modifié relatif aux Centres de Gestion ;

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée ; Il a été procédé à l'élection du 1^{er} Vice-Président du Centre de Gestion ;

Le conseil d'administration prend acte du résultat du scrutin : Monsieur Bernard LIPERINI est élu 1^{er} Vice-président du centre de gestion.

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré à VOLX, le vendredi 10 juillet 2026

Le président, Jacques DEPIEDS,



Les membres du conseil d'administration,